



Saint-Pierre Dels Forcats, le 20 mai 2024

2024 / 038

**ARRETE MUNICIPAL REGISSANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
POUR EXECUTION DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire de Saint-Pierre Dels Forcats,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

CONSIDERANT les travaux de renouvellement de réseaux humides (AEP, EU) Place des Forains / Grand rue / Impasse des Lupins / Impasse des Eglantiers / Impasse des Tilleuls, par l'entreprise COLAS France - Thuir,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation n'y était pas réglementée ;

ARRETE :

Article 1 : La circulation et le stationnement seront règlementés comme suit :

- Stationnement de tous véhicules interdit Place des Forains (zone de stationnement limitée),
 - Routes barrées impasse des Lupins / Impasse des Eglantiers / Impasse des Tilleuls,
 - Circulation alternée par feux tricolores sur la Grand rue,
- durant la période des travaux qui doivent se dérouler du 27/05/2024 au 22/07/2024.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires au droit des travaux, seront apposés par l'entreprise COLAS France - Thuir pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Le commandant de gendarmerie de Mont-Louis et le secrétaire de mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.



Mairie, 21 Grand rue – 66210 SAINT PIERRE DELS FORCATS

Téléphone : 04 68 04 21 04

Mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr - Site internet : www.stpierreforcats.fr